

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2017

Présents : MM M^{mes} Alaux, Anselme, Blanc, Boyer, Bressand, de Munter, Descamps, Echerbault, Folcher, Gonzalez, Gotti, Granziera, Grimal, Guillemot, Millerand, Sébastianelli, Serre, Schmitt, Zanchetta, Saez, Vintillas.

Excusés : M. Pezzot ayant donné pouvoir à M-O Folcher
S. Trapied ayant donné pouvoir à M-C Alaux

Secrétaire de séance : Isabelle Grimal

1 - Installation d'un nouveau conseiller municipal

Madame Marion CARSI, conseillère municipale ayant démissionné, Monsieur Jean-Pierre BOYER, suivant sur la liste « Avec vous pour Lapeyrouse-Fossat » des dernières élections municipales, a accepté d'intégrer le conseil municipal. Le conseil municipal prend acte de l'installation de Monsieur Jean-Pierre BOYER au sein du conseil municipal.

2 - Mise en place études surveillées pour la rentrée 2017/2018- rémunération du vacataire

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de recruter un vacataire pour effectuer la surveillance des études pour la période du 6 novembre 2017 à mi-juin 2018, au taux horaire 22,30€ bruts (18.12 € nets)

3 - Remboursement frais d'élections présidentielles et législatives 2017

Le conseil Municipal, à l'unanimité décide de reverser à mesdames PIZZUTTO et ROUX, qui ont participé aux opérations de dépouillement et d'organisation des votes, la dotation concernant les frais des élections présidentielles et législatives.

4 - Mise en conformité des statuts de la communauté de communes des coteaux du Girou avec les dispositions de la loi NOTRe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou telle que proposée, et prenant effet au 31 décembre 2017, et dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;

DEMANDE à Monsieur le Préfet de bien vouloir prendre l'arrêté portant modification des statuts de la Communauté de Communes des Coteaux avant le 31 Décembre 2017.

5 - Décisions du maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé la décision suivante, autorisée par délégation du conseil municipal : MAPA relatif aux travaux d'aménagement d'une crèche (5 lots) pour un montant de 218 098.93€ HT.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme GONZALEZ Corinne, adjointe au maire, a signé la décision suivante, autorisée par subdélégation du conseil municipal : Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence, suite à concours restreint de maîtrise d'œuvre, relatif aux travaux de restructuration du groupe scolaire et construction d'une maternelle et d'un ALAE, avec le Groupement ATP/ARTELIA/ALAYRAC, pour un montant de : Mission de base : 306 900€ HT, Mission SSI : 6 750€ HT, Mission OPC : 33 750€ HT.